

AD 19/26

LIMITE

CONF-MD 2

DOCUMENT D'ADHÉSION

Objet: POSITION COMMUNE DE L'UNION EUROPÉENNE
- Groupe de chapitres 1: fondamentaux

NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION

République de Moldavie

POSITION COMMUNE DE L'UE

(faisant suite à la position de négociation de la Moldavie AD 17/26 CONF-MD 1)

Groupe de chapitres de négociation: 1

fondamentaux

y compris le fonctionnement des institutions démocratiques, la réforme de l'administration publique, le chapitre 23 – Appareil judiciaire et droits fondamentaux, le chapitre 24 – Justice, liberté et sécurité, critères économiques, le chapitre 5 – Marchés publics, le chapitre 18 – Statistiques et le chapitre 32 – Contrôle financier

La présente position de l'Union européenne est fondée sur sa position générale définie pour la conférence d'adhésion avec la Moldavie (AD 11/24 CONF-MD 2) et s'entend sous réserve des principes de négociation approuvés par la conférence d'adhésion, à savoir notamment:

- tout avis exprimé par la Moldavie ou l'UE sur un chapitre particulier des négociations ne préjugera en rien la position qui pourra être adoptée sur d'autres chapitres;
- les accords intervenus dans le courant de négociations portant sur des chapitres particuliers, même partiels, ne peuvent être considérés comme définitifs avant qu'un accord global n'ait été dégagé pour l'ensemble des chapitres;
- ainsi que les exigences énoncées aux points 5, 11, 12, 32, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 49 et 51 du cadre de négociation.

L'UE encourage la Moldavie à poursuivre le processus d'alignement sur l'acquis de l'Union, ainsi que la mise en œuvre et l'application effectives de celui-ci et, d'une manière générale, à élaborer avant même l'adhésion des politiques et instruments qui se rapprochent autant que possible de ceux de l'UE.

L'UE note que la Moldavie, dans sa position (AD 17/26 CONF-MD 1), accepte l'acquis de l'Union au titre du groupe 1, tel qu'il est en vigueur au 3 juin 2026, et qu'elle sera prête à le mettre en œuvre à la date de son adhésion à l'Union européenne.

1. Fonctionnement des institutions démocratiques

L'UE note que la Moldavie a posé, dans son ordre constitutionnel, les fondements d'un **État démocratique** et les ont traduits en pratique, tout en poursuivant la consolidation de ses institutions démocratiques. L'UE estime que le cadre juridique et institutionnel est propre à favoriser l'organisation d'élections démocratiques. L'UE invite la Moldavie à donner suite aux recommandations en suspens de l'OSCE/du BIDDH et à poursuivre l'alignement sur la législation de l'UE et les normes internationales et européennes. Parmi les principaux domaines d'amélioration figurent la législation sur la publicité à caractère politique et les médias durant les campagnes électorales, en particulier le cadre juridique et les mécanismes d'encadrement des médias en ligne, ainsi que la protection des journalistes contre les intimidations et les attaques. L'UE note que les récentes améliorations apportées au financement des partis politiques et des campagnes ont renforcé la transparence globale. Des efforts supplémentaires s'imposent, notamment pour renforcer les capacités et les ressources de la commission électorale centrale. L'UE note que la Moldavie prévoit de renforcer la résilience de ses élections face à l'ingérence étrangère, en mettant l'accent sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et la réglementation du financement des campagnes.

L'UE constate que le rôle du **Parlement** moldave a été renforcé. L'UE souligne que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la transparence, la responsabilité, l'intégrité et l'efficacité globale. Il s'agit notamment d'améliorer les résultats en matière de contrôle parlementaire par des institutions indépendantes et de garantir la publication complète et en temps utile des activités et décisions parlementaires, ainsi que des projets de loi et des documents qui les accompagnent. L'adoption du code sur l'organisation et le fonctionnement du Parlement ainsi que de règles en matière d'éthique améliorera encore le fonctionnement efficace du Parlement et l'intégrité de ses membres.

L'UE souligne que, dans l'ensemble, le cadre juridique, réglementaire et institutionnel relatif aux **organisations de la société civile** est en place. L'UE prend note des projets de la Moldavie pour assurer une protection efficace des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, notamment en s'alignant sur l'acquis de l'UE en matière de poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons). L'UE souligne qu'il importe de poursuivre les efforts visant à améliorer encore la qualité et la transparence des processus de consultation publique, afin de les rendre plus systématiques et plus constructifs.

2. Réforme de l'administration publique

L'UE note que la Moldavie est partiellement alignée sur les normes de l'UE en ce qui concerne le **cadre stratégique** relatif à la réforme de l'administration publique. L'UE invite la Moldavie à renforcer le cadre en place en ce qui concerne les mécanismes de surveillance, d'établissement de rapports et d'examen, ainsi que la viabilité financière. L'UE invite également la Moldavie à actualiser sa stratégie à la lumière de la dernière évaluation de sa réforme de l'administration publique réalisée par l'OCDE/SIGMA et de l'adoption du plan de croissance pour la Moldavie, bien avant l'examen à mi-parcours actuellement prévu.

L'UE note que la Moldavie est partiellement alignée sur les normes de l'UE en ce qui concerne **l'élaboration et la coordination des politiques**. L'UE note en outre que les principaux défis concernent l'intégration de l'élaboration des politiques liées à l'adhésion à l'UE dans la planification gouvernementale générale, la répartition claire des tâches à cet égard entre le centre du gouvernement et les ministères et le renforcement de la capacité des ministères à superviser systématiquement la mise en œuvre des politiques, à procéder à des consultations régulières et à suivre une approche fondée sur des données probantes dans les procédures décisionnelles. Afin d'atténuer les risques associés à l'accélération généralisée de la transposition du droit de l'UE, l'UE invite la Moldavie à s'efforcer de surveiller systématiquement la mise en œuvre de la législation récemment adoptée et à veiller à ce que la qualité du processus législatif et la confiance des parties prenantes ne s'en trouvent pas compromises.

L'UE note que la Moldavie est partiellement alignée sur les normes de l'UE dans le domaine de la **gestion des ressources humaines dans la fonction publique**. L'UE souligne qu'il convient de renforcer l'architecture globale du recrutement et de la progression de carrière, qui doit être transparente, fondée sur des concours et fonction du mérite. L'UE signale en outre que la principale réforme réglementaire doit se concentrer sur un classement solide des postes dans la fonction publique et sur la réduction de la fragmentation du cadre juridique applicable aux agences et organismes publics. Les responsabilités des plus hauts fonctionnaires dans les processus de gestion des ressources humaines doivent être clairement définies et consolidées, en veillant à ce que les recrutements, les promotions, les transferts et les licenciements soient effectués de manière transparente, objective et fondée sur le mérite, et à ce qu'une structure d'échelle salariale stable, consolidée et transparente soit en place pour sous-tendre ces processus.

L'UE relève que la Moldavie affiche un faible niveau d'alignement sur les normes de l'UE dans le domaine de l'**organisation** et de l'**obligation de rendre des comptes**. L'UE invite la Moldavie à consolider la mise en œuvre des mesures visant à faire en sorte que les institutions publiques rendent des comptes aux organismes de contrôle indépendants, ainsi qu'aux plaignants individuels. L'UE note que la Moldavie n'est actuellement pas alignée sur la législation de l'UE relative à l'interopérabilité des systèmes de gouvernance et à la prestation transfrontière de services numériques et qu'elle est partiellement alignée sur les normes de l'UE dans le domaine de la **fourniture de services**. L'UE souligne que l'efficacité globale de l'administration en ligne doit être améliorée, en raison notamment de la faible proportion d'utilisateurs actifs au sein de la population. L'UE souligne en outre qu'il est important de continuer à approfondir les progrès initiaux prometteurs accomplis dans la fourniture de services publics axés sur l'utilisateur grâce au système de "guichets uniques" mis en place en Moldavie, au moyen notamment d'une bonne gestion de la qualité afin d'assurer une prestation de services de haute qualité dans l'ensemble du pays. L'UE note que le cadre d'interopérabilité européen est partiellement aligné sur les normes de l'UE relatives au système de gestion des finances publiques, un cadre juridique et institutionnel éprouvé étant en place.

L'UE note que la Moldavie est partiellement alignée sur les normes de l'UE en matière de **gestion des finances publiques** et qu'elle a mis en place un cadre juridique et institutionnel éprouvé pour la gestion des finances publiques. L'UE invite la Moldavie à veiller à la mise en œuvre pratique de sa législation et à renforcer ses capacités afin de garantir une utilisation transparente et efficace des fonds publics. L'UE souligne qu'il importe que la Moldavie renforce son cadre budgétaire à moyen terme au moyen de prévisions financières crédibles et renforce les capacités institutionnelles pour surveiller efficacement les risques budgétaires. L'UE invite la Moldavie à améliorer sa gestion des investissements publics conformément à l'approche du réservoir unique de projets. L'UE invite la Moldavie à renforcer les capacités en ressources humaines de son administration chargée de la gestion des finances publiques afin de garantir l'efficacité du versement des fonds de l'UE et d'accroître les recettes budgétaires du pays. L'UE encourage la Moldavie à renforcer la transparence et le contrôle du processus budgétaire, notamment en veillant à ce que les données budgétaires soient mises régulièrement et en temps utile à la disposition du public pour tous les sous-secteurs des administrations publiques, conformément aux exigences du SEC 2010. L'UE encourage la Moldavie à mettre en place une institution budgétaire indépendante afin de garantir et contrôler la conformité des politiques budgétaires dans le pays.

3. Chapitre 23 - Appareil judiciaire et droits fondamentaux

L'UE souligne que le cadre législatif et institutionnel de la Moldavie est partiellement aligné sur l'acquis de l'Union et les normes européennes pertinentes concernant le **fonctionnement de l'appareil judiciaire**. L'UE se félicite des processus de vérification ambitieux en cours pour les postes de juges et de procureurs de haut rang, qui visent à renforcer l'**indépendance**, l'impartialité, l'obligation de rendre des comptes, l'efficacité et le professionnalisme du système judiciaire. La Moldavie devrait continuer à réaliser des progrès importants à cet égard en continuant à bénéficier d'un financement de l'UE.

L'UE note que la Moldavie dispose d'un cadre juridique et institutionnel qui permet d'assurer une réglementation solide de **l'obligation de rendre des comptes**, même si d'autres améliorations sont nécessaires pour harmoniser les dispositions disciplinaires dans l'ensemble de l'appareil judiciaire et veiller à leur mise en œuvre. L'UE souligne que la Moldavie devrait continuer à réaliser des progrès et d'afficher un bilan solide pour assurer de façon durable l'obligation de rendre des comptes et l'intégrité dans le système judiciaire à tous les niveaux. L'UE invite la Moldavie à renforcer encore les capacités, la qualité, la transparence et l'efficacité des organes autonomes, du Conseil supérieur de la magistrature et du Conseil supérieur des procureurs ainsi que de leurs comités spécialisés. Il est nécessaire d'assurer un processus cohérent, transparent, indépendant, fondé sur des concours et fonction du mérite pour la nomination des membres des principales instances judiciaires et chargées des poursuites qui ont fait l'objet d'un agrément. L'UE souligne qu'il est nécessaire que la Moldavie renforce l'autonomie procédurale des procureurs, notamment en garantissant un mécanisme de recours efficace contre les instructions hiérarchiques et les réaffectations, et qu'elle renforce le système d'attribution aléatoire des affaires aux juges et aux procureurs conformément aux normes européennes. L'UE note avec satisfaction que la Moldavie a récemment mis à jour le cadre juridique relatif aux procédures constitutionnelles et invite la Moldavie à veiller à ce qu'il soit mis en œuvre conformément aux normes européennes.

Les modifications apportées au cadre juridique et institutionnel ont renforcé la **qualité** du système judiciaire, ce qui souligne la nécessité d'assurer en permanence l'accessibilité et la qualité de la justice ainsi que son efficacité. L'UE invite la Moldavie à pourvoir les postes vacants et à élaborer des stratégies en matière de ressources humaines pour l'appareil judiciaire qui comprennent une réforme globale des salaires. La Moldavie devrait mettre en œuvre la carte judiciaire et la carte des parquets, réaliser des progrès en matière de numérisation et améliorer le fonctionnement de l'Institut national de la justice, conformément aux recommandations issues de l'examen par les pairs dans le cadre de l'instrument TAIEX. Pour ce qui est de **l'efficacité**, la Moldavie devrait réduire la longueur des procédures judiciaires, améliorer les taux de variation du stock d'affaires pendantes, réduire l'arriéré judiciaire et promouvoir le recours à des mécanismes alternatifs de règlement des litiges.

L'UE note que le cadre législatif et institutionnel de la Moldavie en matière de **lutte contre la corruption** est partiellement aligné sur l'acquis de l'Union. La Moldavie devrait veiller à ce que les institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption et les autres institutions compétentes chargées de la lutte contre la corruption disposent de capacités institutionnelles suffisantes, et devrait renforcer leur indépendance ainsi que leur coopération interinstitutionnelle. L'UE note que la Moldavie prévoit de renforcer encore les systèmes judiciaires et de poursuites en matière de lutte contre la corruption conformément aux normes de l'UE, notamment en mettant en place des groupes spécialisés dans la lutte contre la corruption. L'UE rappelle que la Moldavie doit réaliser de nouvelles avancées en vue d'afficher un bilan solide en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations définitives dans le domaine de la lutte contre la corruption, en particulier dans les affaires de corruption à haut niveau. En outre, la Moldavie devrait apporter la preuve qu'elle a instauré une pratique crédible et cohérente consistant à lancer des enquêtes financières parallèles, y compris la saisie et la confiscation définitive des avoirs. Pour ce qui est de la mise en œuvre, la Moldavie doit encore progresser dans la lutte contre l'impunité et en ce qui concerne la désoligarchisation. L'UE invite la Moldavie à continuer de renforcer la coordination et l'efficacité du cadre de prévention de la corruption, notamment en donnant suite de manière systématique et efficace aux recommandations du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe, du BIDDH de l'OSCE et de l'OCDE, en veillant à la poursuite de l'alignement sur l'acquis de l'Union dans les domaines de la protection des lanceurs d'alerte et du renforcement du système de déclaration de patrimoine. L'UE invite en outre la Moldavie à mettre en œuvre de manière continue le cadre stratégique de lutte contre la corruption, ce qui englobe la prise en compte systématique de la lutte contre la corruption dans toutes les politiques, des évaluations ad hoc et des mesures concrètes et adaptées au contexte visant à lutter contre la corruption dans les secteurs les plus vulnérables tels que les marchés publics, les entreprises publiques, les douanes et la fiscalité, la justice et l'action répressive ainsi que les infrastructures.

L'UE note que le cadre juridique et institutionnel de la Moldavie est partiellement aligné sur l'acquis de l'Union et les normes européennes en matière de **droits fondamentaux** et souligne que la mise en œuvre doit être renforcée afin que chacun puisse exercer dans les faits les droits fondamentaux, ce qui passe notamment par une meilleure exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et un renforcement des capacités des institutions indépendantes de défense des droits fondamentaux, notamment pour veiller à la mise en œuvre du plan d'action en faveur des droits de l'homme.

L'UE note que, en ce qui concerne la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants et le **système pénitentiaire**, le cadre juridique et institutionnel a globalement été mis place, mais que certains aspects ne sont pas conformes aux normes européennes dans ce domaine. L'UE note que la Moldavie s'engage à continuer d'améliorer les conditions de détention. L'UE souligne que des efforts sont nécessaires pour mettre en œuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans ce domaine et pour donner suite aux recommandations du Comité européen pour la prévention de la torture en prenant des mesures face à la surpopulation, aux services médicaux inadéquats, aux conditions de vie précaires, à la violence entre prisonniers et au système hiérarchique informel entre détenus.

En ce qui concerne la **protection des données à caractère personnel**, l'UE note que le cadre juridique de la Moldavie est largement aligné sur le règlement général sur la protection des données. Des efforts doivent encore être déployés pour aligner pleinement le cadre juridique sur la directive en matière de protection des données dans le domaine répressif et pour renforcer les capacités du Centre national pour la protection des données.

En ce qui concerne la **liberté d'expression**, l'UE note que le cadre juridique et institutionnel de la Moldavie est garanti, mais qu'il est nécessaire de poursuivre l'alignement du cadre juridique et institutionnel relatif aux médias sur l'acquis de l'Union et les normes européennes. L'UE note que la Moldavie prévoit d'aligner sa législation sur la directive et la recommandation de l'UE concernant la lutte contre le recours aux poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons) et de poursuivre ses efforts pour s'aligner sur la directive "Services de médias audiovisuels" de 2018 ainsi que son alignement sur le règlement européen sur la liberté des médias et le règlement sur les services numériques. L'UE souligne que la transparence du mécanisme de suspension des licences octroyées aux médias, établi dans le cadre de modifications de la loi sur les investissements stratégiques, devrait être améliorée et alignée sur les normes de l'UE et les normes internationales. L'UE souligne en outre que la Moldavie devrait poursuivre ses efforts pour renforcer les capacités du Conseil de l'audiovisuel ainsi que la viabilité économique et financière et l'indépendance du service public de radiodiffusion, et accroître la transparence en matière de propriété des médias et l'efficacité opérationnelle du Centre de communication stratégique et de lutte contre la désinformation. L'UE souligne que la Moldavie devrait assurer la protection des journalistes contre toutes les formes d'intimidation et assurer un suivi efficient et efficace aux niveaux répressif et judiciaire des cas de violence, d'intimidation et de harcèlement à l'encontre de journalistes. L'UE invite la Moldavie à continuer de renforcer les droits à la liberté d'association et de réunion conformément à la législation de l'UE et aux normes européennes.

Pour ce qui est du domaine de l'**égalité de genre et de la non-discrimination**, dans lequel la Moldavie est parvenue à un alignement partiel sur l'acquis de l'Union, l'UE note que la Moldavie prévoit également de s'aligner sur les directives de l'UE relatives à des normes minimales applicables aux organismes pour l'égalité de traitement. L'UE souligne qu'il importe d'assurer un alignement complet sur l'acquis de l'Union en matière d'égalité de genre et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. L'UE recommande par ailleurs d'améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière d'égalité de genre, y compris en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre. L'UE note que la Moldavie envisage d'étendre et d'améliorer les services spécialisés d'aide aux victimes de violence, tout en soulignant qu'il importe d'assurer en permanence leur disponibilité et leur viabilité. L'UE souligne la nécessité d'aligner la législation nationale sur la législation de l'UE dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination. L'UE souligne également la nécessité d'améliorer la mise en œuvre de la législation anti-discrimination et la capacité d'exécution du Conseil pour l'égalité. La Moldavie est encouragée à assurer la collecte de données sur la discrimination, ventilées en fonction des préjugés et du type d'infraction, y compris en ce qui concerne l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'UE note que la Moldavie prévoit de mettre en œuvre un système normalisé de collecte et d'analyse des données sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et la lutte contre ce phénomène, conformément à la méthodologie de l'UE. L'UE invite la Moldavie à remédier aux lacunes en matière d'alignement sur la décision-cadre concernant la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal.

En ce qui concerne les droits des **personnes handicapées**, l'UE note que la Moldavie envisage de s'aligner sur l'acquis de l'Union, y compris en matière d'accessibilité. L'UE souligne que des efforts sont nécessaires pour mettre en œuvre les normes européennes et internationales dans ce domaine, y compris la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, en particulier afin de lutter contre la discrimination, de promouvoir les droits des personnes handicapées, d'assurer la disponibilité de services publics et de proximité, de renforcer la désinstitutionnalisation, de promouvoir l'accès à l'éducation et à l'emploi et de favoriser la transition vers un système d'évaluation du handicap fondé sur les droits de l'homme.

L'UE invite la Moldavie à défendre et à renforcer la protection des **droits de l'enfant** en poursuivant l'alignement sur l'acquis de l'Union et les normes européennes pertinentes en matière de justice adaptée aux enfants, et en assurant la mise en place d'un système intégré de protection de l'enfance. L'UE note qu'il importe que la Moldavie réalise des progrès décisifs en ce qui concerne la désinstitutionnalisation des enfants privés de soins parentaux et des enfants handicapés, et l'amélioration des services de proximité et axés sur la famille pour les enfants en situation de vulnérabilité, et qu'elle veille à ce que des données de qualité, fiables, ventilées et actualisées sur les enfants en contact avec la justice et les enfants placés en institution soient disponibles. L'UE note que la Moldavie prévoit d'augmenter le nombre de spécialistes de la protection de l'enfance au niveau local dans l'ensemble du pays et de dispenser une formation spécialisée au personnel en contact avec les enfants.

L'UE note que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour aligner la législation de la Moldavie sur l'acquis de l'Union concernant les droits procéduraux des suspects et des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales et les droits des victimes de la criminalité, y compris les droits des enfants. En particulier, la Moldavie devrait renforcer le concept de protection contre la victimisation secondaire et répétée en l'étendant au-delà des victimes de certains types de criminalité. L'UE note que la Moldavie envisage d'établir des normes minimales en ce qui concerne les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité ainsi que leur indemnisation.

L'UE note que le cadre législatif de la Moldavie protège les **droits des personnes appartenant à des minorités** et souligne qu'il est nécessaire d'accorder une attention continue aux droits des personnes appartenant à des minorités. L'UE note que la Moldavie prévoit de poursuivre ses efforts afin d'améliorer la disponibilité et la qualité de l'enseignement du roumain et en roumain dans l'enseignement public et de promouvoir les langues des minorités nationales.

L'UE souligne que la Moldavie doit veiller à ce que son cadre législatif soit pleinement aligné sur l'acquis de l'Union afin d'assurer la pleine jouissance des **droits liés à la citoyenneté de l'Union** au moment de l'adhésion.

4. Chapitre 24 - Justice, liberté et sécurité

L'UE souligne que le cadre juridique de la Moldavie concernant **la lutte contre la grande criminalité organisée et la coopération en matière répressive** est partiellement aligné sur l'acquis de l'UE, et prend acte des mesures prises par la Moldavie pour poursuivre l'alignement sur l'acquis dans ce domaine. L'UE note que le cadre stratégique de la Moldavie est aligné sur les priorités stratégiques de l'UE et que la Moldavie réalise régulièrement des analyses et des évaluations des risques afin de favoriser une élaboration des politiques fondée sur des données probantes. L'UE invite la Moldavie à renforcer les efforts de coordination et de suivi qu'elle déploie dans la mise en œuvre de ces cadres stratégiques. L'UE encourage la Moldavie à renforcer la coopération de ses autorités répressives et judiciaires avec les États membres de l'UE, le CEPOL, Europol et Eurojust, ainsi qu'à maintenir sa participation croissante à l'EMPACT. L'UE souligne également que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour attester plus solidement les résultats obtenus en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations définitives dans tous les domaines de la grande criminalité organisée, y compris le blanchiment de capitaux, ainsi que de saisie et de confiscation d'avoirs dans ce contexte. L'UE note que la réaction des services répressifs face à la criminalité organisée, notamment les enquêtes sur les réseaux criminels à haut risque, doit être plus proactive et plus systématique. L'UE souligne que la Moldavie devrait renforcer ses capacités opérationnelles et analytiques, y compris en ce qui concerne l'expertise médico-légale et les activités de police fondées sur le renseignement, en particulier en développant une collecte, une analyse et une diffusion efficaces des données de renseignement selon les normes les plus élevées. L'UE souligne également que la Moldavie devrait faire preuve d'une pratique crédible et systématique consistant à lancer des enquêtes financières dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent, ce qui entraînerait une augmentation des saisies et des confiscations d'avoirs, et prend note de l'engagement de la Moldavie à cet égard. L'UE invite la Moldavie non seulement à accroître le recours aux enquêtes financières, mais aussi à renforcer sa capacité à traiter des affaires financières complexes. La Moldavie devrait aussi renforcer son système de recouvrement des avoirs, y compris les autorités nationales compétentes telles que le bureau national de recouvrement et de gestion des avoirs. L'UE note que la Moldavie devrait doter les institutions de lutte contre la criminalité organisée de ressources suffisantes et améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de détection de la criminalité et de lutte contre ce phénomène.

L'UE note que la législation moldave prévoit des poursuites pour l'infraction autonome de blanchiment et l'autoblanchiment de capitaux, mais que la mise en œuvre concrète reste difficile. Il y a lieu d'améliorer grandement les résultats en matière de condamnations. La Moldavie devrait veiller à ce que la législation pertinente relative aux enquêtes et à l'incrimination du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme soit conforme à l'acquis de l'UE et aux normes internationales, telles que celles du Groupe d'action financière et de MONEYVAL.

L'UE invite la Moldavie à adopter toutes les dispositions législatives et mesures d'application nécessaires pour se conformer pleinement à l'acquis de l'UE dans le domaine de la **cybercriminalité**, et à adhérer au deuxième protocole additionnel à la convention de Budapest pour lutter efficacement contre la cybercriminalité. La Moldavie devrait également faire la preuve de résultats probants en matière de prévention et de répression de la cybercriminalité, notamment en renforçant les outils et équipements dont elle dispose pour enquêter sur la cybercriminalité, y compris en matière de police scientifique. En outre, il convient que la Moldavie institutionnalise la coopération entre l'Agence pour la cybersécurité et le Centre de lutte contre la cybercriminalité.

L'UE note que la Moldavie prévoit de renforcer ses capacités en matière d'enquêtes et de poursuites en ce qui concerne les **abus sexuels commis contre les enfants, y compris en ligne**, ainsi que d'aligner pleinement son cadre réglementaire avec l'acquis de l'UE dans ce domaine et de renforcer les mesures de protection des enfants. L'UE invite la Moldavie à accorder une attention particulière à la protection contre les abus sexuels commis contre des enfants, en ligne et hors ligne, à la prévention de ce phénomène (y compris la prévention de la revictimisation), ainsi qu'à la recherche de solutions en la matière.

L'UE note que la Moldavie a été très active dans le cadre de la priorité "Armes à feu" de l'EMPACT, ce qui a permis d'obtenir des résultats positifs dans la lutte contre le **trafic d'armes à feu**. L'UE note également que la Moldavie a réalisé des réformes institutionnelles positives en mettant sur pied une commission nationale sur les armes légères et de petit calibre et en établissant des points focaux nationaux sur les armes à feu, et elle invite la Moldavie à œuvrer à les rendre opérationnels. L'UE note également que la Moldavie prévoit d'adopter un cadre stratégique spécifique, de renforcer les capacités des autorités répressives à réagir aux menaces posées par les armes à feu, d'améliorer les capacités d'analyse scientifique dans le cadre des enquêtes ayant trait aux armes à feu, et d'améliorer la sécurité et la sûreté des stocks.

L'UE souligne que la Moldavie est un pays d'origine, de transit et de destination de la **traite des êtres humains** et qu'il lui faut renforcer ses mesures de lutte contre la traite des êtres humains en mettant l'accent sur l'identification précoce des victimes potentielles et la protection des victimes, y compris en renforçant les mesures d'aide, d'hébergement et de protection sociale. À cet égard, l'UE prend note de la détermination de la Moldavie à renforcer ses capacités institutionnelles en faveur de la protection des victimes. L'UE souligne que la Moldavie doit encore faire la preuve de résultats probants en matière d'enquêtes proactives, de poursuites et de condamnations définitives dans ce domaine.

L'UE note que le cadre juridique moldave est partiellement aligné sur l'acquis de l'UE dans le domaine de la drogue et elle invite la Moldavie à assurer un alignement complet. L'UE souligne que les services répressifs moldaves ont établi un bon niveau de **coopération dans le domaine de la drogue** avec leurs homologues des États membres de l'UE, avec Europol et avec l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA). L'UE note que la Moldavie devrait poursuivre le développement de la collecte de données, en étroite coopération avec l'EUDA, sur tous les indicateurs liés à la drogue et intensifier la coopération opérationnelle pour lutter contre le trafic de drogue, y compris dans le cadre de l'EMPACT et avec Europol. L'UE invite la Moldavie à adopter dans ce domaine un cadre stratégique global, qui traite de la prévention et de la réduction tant de l'offre que de la demande, ainsi que des dommages liés à la drogue. L'UE note en outre que la Moldavie prévoit de rendre opérationnel son cadre institutionnel, notamment en renforçant l'observatoire national des drogues et en établissant un système national d'alerte précoce opérationnel sur l'échange d'informations concernant les nouvelles substances psychoactives. L'UE souligne qu'au-delà de l'alignement du cadre législatif et stratégique sur l'acquis de l'UE, il sera essentiel que la Moldavie fasse la preuve de résultats probants en matière de saisies de drogues, de poursuites et de condamnations dans les affaires liées à la drogue, ainsi que de confiscation systématique des avoirs d'origine criminelle et de destruction rapide de la drogue confisquée. En outre, l'UE invite la Moldavie à renforcer ses capacités en matière de police scientifique et à approfondir encore ses capacités en ce qui concerne les aspects de la drogue liés à la demande.

L'UE note que la Moldavie dispose d'un cadre stratégique, juridique et institutionnel pour **lutter contre le terrorisme** qui doit être modifié pour être pleinement aligné sur l'acquis de l'UE. L'UE note qu'il y a lieu d'accroître la coopération régionale et l'échange d'informations sensibles avec Europol et les États membres. L'UE invite la Moldavie à adopter un cadre stratégique en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'une stratégie sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et la lutte contre ces phénomènes. L'UE note en outre que la Moldavie a l'intention de combattre les contenus terroristes en ligne en alignant son cadre juridique sur l'acquis de l'UE, et qu'elle s'engage à réglementer la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs. L'UE souligne que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux, notamment en renforçant les capacités répressives dans le cadre des enquêtes financières et du blanchiment de capitaux. L'UE prend acte de l'engagement pris par la Moldavie **de protéger les infrastructures critiques et de renforcer la résilience de ses entités critiques**, par exemple en adoptant une stratégie de résilience, en répertoriant ses entités critiques et en établissant le cadre institutionnel nécessaire. La Moldavie devrait également procéder à des évaluations des risques dans les secteurs relevant de cet acquis.

L'UE note que la Moldavie a consacré dans sa législation les principes fondamentaux de **coopération judiciaire en matière pénale, civile et commerciale** et qu'elle a adhéré à de nombreuses conventions internationales pertinentes, mais aussi qu'il est nécessaire de poursuivre l'alignement sur l'acquis de l'Union, en particulier pour ce qui est de la signification des actes et de la collecte des preuves, de la médiation, des affaires familiales et des successions, de l'insolvabilité et de l'aide juridictionnelle. L'UE prend acte de l'intention de la Moldavie de ratifier plusieurs autres conventions internationales dans le domaine de la coopération judiciaire. L'UE invite en outre la Moldavie à renforcer sa capacité administrative afin de satisfaire aux exigences de l'UE relatives à la coopération judiciaire en matière pénale, civile et commerciale et, en matière pénale, à assurer une coopération efficace avec Eurojust et le Parquet européen. La Moldavie est invitée à détacher à temps plein un procureur de liaison auprès d'Eurojust et au siège du Parquet européen.

L'UE note que, **en ce qui concerne les migrations**, la Moldavie constitue de plus en plus un pays de transit et de destination. L'UE met l'accent sur la nécessité de faire en sorte que des mécanismes de coordination appropriés existent entre les autorités concernées. L'UE note que la Moldavie prévoit d'actualiser son plan d'urgence pour la gestion des flux migratoires importants, et invite la Moldavie à affecter les ressources appropriées. En outre, l'UE note que la Moldavie prévoit d'adopter les modifications nécessaires dans le domaine de la migration légale afin de s'aligner sur l'acquis de l'UE, par exemple sur le permis unique de travail et de séjour des ressortissants de pays tiers (y compris les travailleurs saisonniers), sur certaines dispositions relatives au regroupement familial et aux résidents de longue durée, sur les règles relatives aux conditions d'entrée et de séjour des travailleurs hautement qualifiés par l'intermédiaire de la carte bleue européenne, ainsi que des étudiants et chercheurs, et sur les règles relatives aux personnes faisant l'objet d'un détachement intragroupe. L'UE note également que la Moldavie prévoit de s'aligner sur l'acquis pertinent de l'UE dans le domaine de la migration irrégulière. L'UE souligne que la coopération de la Moldavie avec Frontex est de bonne qualité, et invite la Moldavie à approfondir cette coopération. L'UE prend également acte des négociations en cours en vue d'un accord de travail avec Frontex couvrant son nouveau mandat. En outre, l'UE note les efforts considérables consentis par la Moldavie pour établir des partenariats opérationnels avec les États membres afin de lutter contre la migration irrégulière. L'UE souligne la nécessité d'accroître les ressources financières, humaines et techniques à tous les niveaux dans le domaine des migrations, en particulier pour mieux prévenir et gérer la migration irrégulière. En outre, l'UE invite la Moldavie à renforcer ses capacités à appliquer les procédures de retour conformément à l'acquis de l'Union.

L'UE note que, en ce qui concerne l'**asile**, les mesures prévues par le plan d'urgence ont été mises en œuvre pour faire face à l'afflux massif de demandeurs d'asile arrivant en Moldavie dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. L'UE note toutefois que les capacités financières, techniques et logistiques doivent être renforcées dans l'éventualité d'une augmentation du nombre de demandeurs d'asile, y compris en assurant des conditions de réception suffisantes. L'UE invite également la Moldavie à accorder une attention particulière aux personnes ayant des besoins particuliers, notamment en révisant son système national pour l'orientation des demandeurs d'asile ayant des besoins particuliers et en fournissant à ceux-ci une assistance et un hébergement adéquats. L'UE note que la Moldavie prévoit de réaliser une révision globale de son système d'asile et d'améliorer l'accès des demandeurs d'asile aux services et aux programmes d'intégration.

L'UE note que la politique moldave en matière de visas n'est pas encore pleinement alignée sur celle de l'UE. L'UE rappelle que l'harmonisation complète avec la politique de l'UE en matière de visas est nécessaire en vue de l'adhésion et invite la Moldavie à prendre des mesures en vue d'un alignement progressif. L'UE invite la Moldavie, dans l'attente d'un alignement complet de la politique des visas, à procéder à un filtrage plus rigoureux des arrivées sans obligation de visa de ressortissants de pays tiers, en particulier ceux qui proviennent de pays présentant des risques en matière de sécurité ou de migration irrégulière. L'UE note que des adaptations techniques supplémentaires devront être apportées au système d'information moldave afin de le mettre en conformité avec le système d'information sur les visas, et prend acte de l'intention de la Moldavie d'élaborer un système national d'information sur les visas qui soit interopérable avec le système de l'UE, ce qui pourra être fait au moment opportun après l'adhésion. L'UE invite en outre la Moldavie à établir les règles, procédures et capacités pertinentes pour le relevé des empreintes digitales aux fins de la délivrance de documents biométriques de voyage et de séjour et de l'échange d'informations avec les États membres.

L'UE note en outre, en ce qui concerne **Schengen et les frontières extérieures**, la qualité et la constance de la coopération opérationnelle avec Frontex en matière de surveillance des frontières, qui s'est notamment traduite par l'organisation d'une opération conjointe par la Moldavie et par une coopération en matière de formation. L'UE invite la Moldavie à continuer d'approfondir cette coopération et souligne la nécessité de remédier à la rotation élevée des agents de la police des frontières ainsi que la nécessité de renforcer les infrastructures et les équipements. L'UE rappelle que des parties substantielles de l'acquis de Schengen, y compris l'absence de contrôles aux frontières intérieures, seront subordonnées au respect par la Moldavie d'exigences objectives supplémentaires, qui devra être vérifié dans le cadre du mécanisme d'évaluation de Schengen. L'UE prend note de l'engagement pris par la Moldavie d'adopter un plan d'action Schengen pour se préparer à adhérer à l'espace Schengen.

En ce qui concerne la **contrefaçon de l'euro**, l'UE souligne la nécessité de créer un bureau central national chargé du faux-monnayage et de s'aligner davantage sur l'acquis de l'UE. L'UE se félicite que la Moldavie ait achevé, en décembre 2024, son adhésion à la convention de Genève pour la répression du faux monnayage.

5. Critères économiques

L'UE note que la Moldavie est déterminée à devenir une **économie de marché viable**. L'UE souligne que l'engagement de la Moldavie en faveur de la stabilité macroéconomique et des réformes économiques ainsi que de finances publiques viables. L'UE constate que les niveaux de l'endettement public sont viables, mais que la Moldavie a enregistré d'importants déficits budgétaires au cours des crises récentes. L'UE invite la Moldavie à assurer la viabilité des finances publiques tout en veillant à l'équilibre des investissements publics, notamment en appliquant le nouveau cadre du réservoir unique de projets, en élargissant l'assiette fiscale et en améliorant l'efficacité des dépenses grâce à des exercices de réexamens des dépenses. L'UE fait remarquer que, malgré des efforts et des progrès importants ces dernières années, les principales faiblesses structurelles persistent et continuent de limiter le bon fonctionnement de l'économie de marché et de dissuader les investisseurs locaux et étrangers. Cela concerne notamment: i) l'environnement peu propice aux entreprises qui est en outre gravement touché par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine voisine, ii) de faibles taux de participation au marché du travail, iii) un niveau élevé d'économie informelle, iv) la domination des entreprises d'État dans certains secteurs alors que des étapes importantes de la réforme en cours des entreprises d'État sont encore en suspens et v) le développement limité du secteur financier, où persistent des obstacles à l'accès au financement.

L'UE note que la Moldavie progresse dans sa **capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché** à l'intérieur de l'Union. L'UE fait observer que l'économie moldave reste fortement tributaire d'un secteur agricole à faible productivité, malgré une transition progressive vers les services, exposant ainsi son économie à des risques élevés liés au changement climatique. L'UE invite la Moldavie à diversifier davantage son économie et à renforcer sa résilience face au changement climatique. L'UE prend acte de l'intégration croissante de la Moldavie dans le marché de l'UE, tant en termes de commerce que d'investissements étrangers directs, et recommande à la Moldavie de continuer à soutenir l'intégration des entreprises locales dans les chaînes de valeur mondiales, notamment par le biais d'exportations plus diversifiées et à plus forte valeur ajoutée. L'UE met l'accent sur le fait que la résilience énergétique de la Moldavie s'est considérablement accrue ces dernières années, en grande partie grâce à des investissements majeurs dans les infrastructures énergétiques et à l'intégration dans le marché de l'UE. Malgré la persistance d'importantes lacunes, l'UE note que les infrastructures de transport, la numérisation de l'économie et la qualité de l'éducation ont connu de lentes améliorations. L'UE souligne également que les investissements dans tous les domaines des infrastructures physiques doivent augmenter, en tirant parti des ressources du plan de croissance de la Moldavie et en s'appuyant sur des progrès dans la gestion des investissements publics ainsi que dans les réformes en matière de gouvernance. L'UE encourage la Moldavie à renforcer sa productivité et à poursuivre ses progrès technologiques, actuellement entravés par un manque de savoir-faire entrepreneurial et technologique, de faibles niveaux d'investissements étrangers directs (IDE), une inadéquation des compétences et une faiblesse persistante des dépenses consacrées à la R&D et à l'innovation, en améliorant la qualité et en adaptant les niveaux de résultats éducatifs aux besoins du marché du travail, en s'efforçant d'appuyer les investissements dans la recherche et en favorisant les transferts de technologie soutenus par les IED.

L'UE invite la Moldavie à donner suite de manière systématique et approfondie à la fois aux recommandations stratégiques de l'UE énoncées dans les rapports de la Commission sur le paquet "élargissement" et aux orientations stratégiques arrêtées d'un commun accord dans le cadre des conclusions conjointes du dialogue économique et financier entre l'UE et les pays candidats, ainsi qu'aux engagements au titre du plan de croissance, qui aideront la Moldavie à remplir les critères économiques.

6. Chapitre 5 - Marchés publics

L'UE note également que le système moldave des marchés publics est partiellement aligné sur l'acquis de l'UE. Bien qu'il y ait un bon niveau d'alignement dans le domaine des **secteurs classiques et des services d'utilité publique**, l'UE encourage la Moldavie à revoir sa législation dans ces secteurs en ce qui concerne l'exclusion du champ d'application de celle-ci, les motifs d'exclusion, les critères d'attribution, les critères de qualification et de sélection des opérateurs économiques et les marchés de faible valeur afin de s'aligner pleinement sur les directives de l'UE en matière de marchés publics. L'UE observe également que, dans le domaine des **concessions et des partenariats public-privé (PPP)**, la Moldavie est partiellement alignée sur l'acquis de l'UE, et insiste sur les efforts déployés pour poursuivre l'alignement de sa législation. En outre, l'UE engage la Moldavie à poursuivre ses efforts en vue d'établir une législation cohérente dans ce domaine, et en particulier d'adopter un cadre juridique renforcé pour les PPP. L'UE prend acte du plan de la Moldavie prévoyant d'introduire une législation complète couvrant le domaine des **marchés publics en matière de défense et de sécurité**.

L'UE note que la Moldavie est modérément préparée en ce qui concerne la **capacité de mise en œuvre et d'exécution** dans le domaine des marchés publics. L'UE souligne l'importance de la transparence et de l'intégrité dans les opérations de passation de marchés, ainsi que de l'efficacité et de la rigueur dans la mise en œuvre. En particulier, l'UE relève le plan de la Moldavie visant à introduire un nouveau système électronique de passation des marchés afin de renforcer la transparence, l'efficacité, la collecte effective de données et le suivi. L'UE invite la Moldavie à renforcer les capacités des pouvoirs adjudicateurs, tant au niveau central que local, par l'intermédiaire de l'Agence des marchés publics afin d'améliorer encore le fonctionnement du système de passation des marchés publics parallèlement au processus de réforme de son cadre législatif, et de lutter contre les risques de corruption, compte tenu de la grande vulnérabilité de ce secteur.

L'UE note le niveau élevé d'alignement de la Moldavie- sur l'acquis de l'Union en ce qui concerne le **système de recours**. L'UE encourage la Moldavie à réviser sa législation afin de remédier aux incohérences en ce qui concerne les délais de dépôt des plaintes et à aligner sa législation sur l'acquis relatif aux services d'utilité publique. En outre, l'UE prend acte de la mise en œuvre par la Moldavie de son système de plainte électronique transparent par l'intermédiaire de la plateforme de l'Agence nationale pour la résolution des plaintes. L'UE met en avant que la Moldavie doit assurer l'interopérabilité de son système d'examen numérisé parallèlement à la modernisation de son système électronique de passation des marchés. L'UE fait remarquer que le système de recours de la Moldavie reste à un niveau de performance stable et rend des décisions de qualité concernant les plaintes déposées.

7. Chapitre 18 – Statistiques

L'UE note que l'**infrastructure statistique** moldave est partiellement alignée sur l'acquis de l'Union. L'UE prend acte de l'engagement de la Moldavie à continuer d'allouer des ressources financières et humaines suffisantes au secteur des statistiques afin de parvenir à un alignement complet sur l'acquis de l'Union.

L'UE fait état du plan de la Moldavie visant à mettre en œuvre la stratégie de développement 2023-2030 du système statistique national (SSN) et le programme 2023-2026 pour le développement du SSN.

L'UE prend note de l'engagement de la Moldavie de mettre en place un groupe de travail interinstitutionnel et de conclure des protocoles d'accord entre institutions afin de mieux délimiter les responsabilités des institutions compétentes en matière de production de certaines statistiques nouvelles.

L'UE relève que la Moldavie a mis en œuvre les principales **classifications de l'UE** avec des degrés variables de conformité avec l'acquis. L'UE note l'engagement de la Moldavie à poursuivre les travaux nécessaires sur les registres statistiques afin d'assurer une conformité totale avec l'acquis de l'Union.

L'UE souligne que la Moldavie s'est partiellement alignée sur l'acquis de l'Union en matière de **statistiques**, et qu'il reste beaucoup à faire dans tous les domaines. L'UE invite la Moldavie à réaliser de nouveaux progrès dans tous les domaines statistiques afin de parvenir à un alignement complet.

8. Chapitre 32 - Contrôle financier

L'UE note que la Moldavie est partiellement alignée sur l'acquis de l'Union en matière de **contrôle interne des finances publiques** et que le cadre législatif moldave est globalement aligné sur les normes de l'UE. L'UE insiste sur le fait qu'il convient d'améliorer la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace, notamment en ce qui concerne la responsabilité déléguée des gestionnaires et la gestion des risques. L'UE souligne en outre que les capacités de la fonction d'audit interne devraient être considérablement renforcées en termes de ressources humaines et que les processus de planification de l'audit interne doivent être améliorés pour répondre aux exigences de ladite fonction d'audit interne.

L'UE invite la Moldavie à renforcer l'impact des **fonctions d'audit** interne et externe afin de se conformer pleinement aux normes et principes professionnels de l'UE.

L'UE encourage la Moldavie à modifier de manière adéquate son cadre législatif afin de prendre en considération **l'indépendance et du statut de la Cour des comptes**, conformément aux normes internationales.

L'UE invite la Moldavie à aligner pleinement sa législation nationale sur la directive de l'UE relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux **intérêts financiers de l'Union** au moyen du droit pénal.

L'UE engage la Moldavie à établir officiellement et à renforcer la coopération entre les autorités nationales compétentes en matière de **protection de l'euro contre le faux monnayage**.

* * *

Compte tenu de l'état de préparation actuel de la Moldavie, et étant entendu que des progrès doivent encore être accomplis par ce pays en ce qui concerne l'alignement sur l'acquis de l'Union et les normes européennes pertinentes couvertes par le groupe de chapitres 1 et leur mise en œuvre, l'UE note qu'il convient de satisfaire aux critères provisoires figurant ci-après:

- *à un niveau horizontal pour le groupe de chapitres 1*, la Moldavie assure un suivi étroit et permanent de la poursuite de la mise en œuvre des feuilles de route sur l'État de droit, la réforme de l'administration publique et le fonctionnement des institutions démocratiques, au moyen d'un mécanisme de surveillance solide et pluridisciplinaire, en accordant une attention particulière à l'adéquation des ressources humaines et financières, aux capacités institutionnelles, au respect des délais fixés et à un dialogue constructif et actif avec la société civile.

Chapitre 23 - Appareil judiciaire et droits fondamentaux

La Moldavie poursuit la mise en œuvre de sa réforme globale de la justice, en améliorant l'impartialité, l'indépendance, l'obligation de rendre des comptes, la qualité et l'efficacité du système judiciaire, en conformité avec l'acquis de l'Union et les normes européennes. En particulier, la Moldavie satisfera à ce critère provisoire lorsqu'elle:

- aura renforcé encore les capacités, la qualité, la transparence, l'efficacité et l'*indépendance* structurelle des organes garants de l'autonomie du système judiciaire et des parquets, du Conseil supérieur de la magistrature et du Conseil supérieur des procureurs et de leurs collèges spécialisés, y compris en allouant des ressources suffisantes; aura accompli des progrès tangibles dans la mise en œuvre de la carte judiciaire et de la carte des parquets;

- aura renforcé l'indépendance structurelle des services du système judiciaire et des parquets et établi durablement l'obligation qui leur est faite de rendre des comptes, notamment en progressant de manière significative vers l'achèvement du *processus* de vérification et en assurant durablement l'obligation de rendre des comptes et l'intégrité du système judiciaire à tous les niveaux après vérification, conformément aux normes européennes, y compris moyennant l'amélioration de la procédure disciplinaire et l'intensification de l'autonomie opérationnelle et de l'intégrité structurelle au sein du ministère public;
- aura amélioré la qualité de la justice, notamment en veillant à ce que les services du système judiciaire et des parquets soient dotés de ressources financières et humaines suffisantes, en réduisant sensiblement le nombre de postes vacants dans le secteur de la justice, en mettant en œuvre la réforme de la Cour suprême de justice et en consolidant le fonctionnement de l'Institut national de la justice;
- aura amélioré l'efficacité du système judiciaire, notamment par la diminution du stock d'affaires pendantes et de la durée d'*écoulement* de ce stock, entraînant une réduction durable de l'arriéré judiciaire, l'amélioration de la procédure de la Cour constitutionnelle, le recours accru à des mécanismes alternatifs de règlement des litiges, une aide juridictionnelle renforcée, l'augmentation des taux d'exécution et une plus grande transformation numérique du système judiciaire.

La Moldavie continue à progresser, de façon significative, dans la lutte contre la corruption et la prévention de celle-ci. En particulier, la Moldavie satisfera à ce critère provisoire lorsqu'elle:

- aura mis en œuvre de manière cohérente le cadre juridique et stratégique de lutte contre la corruption conformément aux normes européennes et internationales, y compris les recommandations pertinentes du GRECO, de l'OSCE, du BIDDH *et* de l'OCDE, avec une coordination, une budgétisation, un suivi et une évaluation efficaces;
- aura considérablement renforcé l'indépendance, l'efficacité, la coordination et les capacités opérationnelles des institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption ainsi que des autres institutions compétentes chargées de la lutte contre la corruption;

- aura consolidé l'efficacité du cadre de prévention de la corruption, y compris l'alignement progressif sur l'acquis de l'Union, notamment en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte, et le renforcement de la vérification des déclarations de patrimoine;
- aura accompli des progrès tangibles sur la voie d'un bilan probant en matière d'enquêtes, de *poursuites* et de condamnations dans les affaires de corruption, en particulier les condamnations définitives à un niveau élevé, et augmenté le nombre et la valeur globale des avoirs saisis, gelés et confisqués;
- aura mieux intégré les mesures concrètes de lutte contre la corruption au moyen d'évaluations des risques et de mesures en faveur de l'intégrité systémique dans les secteurs les plus vulnérables à la corruption.

La Moldavie renforce encore la protection des droits fondamentaux en pratique. En particulier, la Moldavie satisfera à ce critère provisoire lorsqu'elle:

- aura renforcé la mise en œuvre du cadre juridique et politique pour les droits fondamentaux et leur application dans la pratique, notamment par l'exécution accrue des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et le renforcement des capacités des institutions indépendantes de défense des droits fondamentaux, parmi lesquelles le Conseil pour l'égalité et le Bureau de l'Avocat du Peuple;
- aura poursuivi les mesures de réforme relatives à l'incarcération et à la détention, y compris l'amélioration des conditions et le suivi des cas de mauvais traitements;
- aura amélioré la liberté d'association et d'expression, y compris la liberté et le pluralisme des médias en renforçant l'indépendance et la capacité institutionnelle des médias de service public et en instaurant un cadre pour surveiller leurs activités, ainsi qu'en garantissant la transparence de la propriété des médias conformément aux normes internationales et de l'UE;

- aura accompli de nouveaux progrès sur la voie de l'alignement législatif de la législation nationale sur l'acquis de l'Union en ce qui concerne l'égalité et la non-discrimination, la lutte contre les crimes et les discours de haine, les droits des personnes handicapées, l'égalité de genre et la lutte contre la violence fondée sur le genre, les droits *procéduraux* des suspects et des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales et les droits des victimes, amélioré la collecte de données et assuré des services spécialisés d'aide aux victimes de la criminalité, et assuré le renforcement des capacités du centre national de protection des données;
- aura progressé sur la voie de la mise en place d'un système intégré de protection de l'enfance et de *l'alignement* sur l'acquis de l'Union en matière de droits de l'enfant, et progressé sur la voie de la désinstitutionnalisation des enfants et de la désinstitutionnalisation des personnes handicapées.

Chapitre 24 - Justice, liberté et sécurité

La Moldavie accomplit des progrès tangibles en matière de lutte contre la grande criminalité organisée. En particulier, la Moldavie satisfera à ce critère provisoire lorsqu'elle:

- aura poursuivi son alignement sur l'acquis de l'Union en matière de lutte contre la criminalité organisée, y compris en ce qui concerne les enquêtes sur le blanchiment de capitaux et la criminalisation du blanchiment, ainsi qu'à l'égard du recouvrement et de la confiscation d'avoirs;
- aura réalisé des progrès *tangibles* sur la voie de résultats probants en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations définitives dans tous les domaines de la grande criminalité organisée (y compris la traite des êtres humains et les abus sexuels sur enfants, la cybercriminalité, le trafic d'armes à feu, la production et le trafic de stupéfiants, le blanchiment de l'argent de la drogue et la lutte contre le terrorisme);

- aura apporté la preuve qu'elle a instauré une pratique crédible et cohérente consistant à lancer des enquêtes financières systématiques dans les affaires de grande criminalité organisée, y compris de *blanchiment* de capitaux;
- aura accompli des progrès *tangibles* sur la voie d'un bilan probant en matière de saisie et de confiscation définitive des avoirs et amélioré son système de recouvrement des avoirs;
- aura accompli des progrès substantiels dans le démantèlement des réseaux de traite des êtres humains et de *trafic* d'armes à feu, notamment en rendant opérationnel le point focal national sur les armes légères et de petit calibre;
- aura renforcé son cadre institutionnel, notamment en définissant plus clairement les pouvoirs *et* les fonctions des services répressifs, en renforçant leur indépendance et leur intégrité, leurs capacités opérationnelles, analytiques et informatiques et la coopération interservices.
- *renforcé* sa capacité administrative afin de satisfaire aux exigences de l'UE relatives à la coopération judiciaire en matière pénale, civile et commerciale, et d'assurer une coopération efficace avec Eurojust et le Parquet européen.

La Moldavie intensifie ses efforts de coopération dans le domaine des stupéfiants. En particulier, la Moldavie satisfera à ce critère provisoire lorsqu'elle:

- aura mis en place un système national d'alerte précoce opérationnel et doté de ressources suffisantes, *consolidé* l'observatoire national des drogues et aligné sa législation sur l'acquis de l'Union en matière de stupéfiants et de précurseurs de drogues;
- aura accompli des progrès tangibles sur la voie d'un bilan probant en matière de saisies et de *destruction* de drogues et de confiscation des avoirs correspondants.

La Moldavie obtient des résultats dans le domaine de la migration légale et irrégulière, en matière d'asile, ainsi que sur les questions liées à l'acquis de Schengen et aux frontières extérieures, et à la politique en matière de visas. En particulier, la Moldavie satisfera à ce critère provisoire lorsqu'elle:

- sera mieux alignée sur l'acquis de l'Union en ce qui concerne la migration, l'asile, la politique en matière de visas et la gestion des frontières, y compris davantage alignée sur la méthode européenne de gestion intégrée des frontières;
- aura renforcé ses capacités institutionnelles, ses mécanismes de coopération et de coordination entre les *autorités* participant à la gestion des migrations, des frontières et de l'asile, mis à jour son plan de gestion de l'augmentation des flux migratoires mixtes et intensifié la lutte contre la migration irrégulière et le trafic de migrants;
- aura *amélioré* son système d'asile, notamment en proposant les services publics nécessaires aux demandeurs d'asile.

* *

Compte tenu de l'état de préparation actuel de la Moldavie, et sous réserve que la Moldavie remplisse les critères provisoires, horizontalement et pour les chapitres relatifs à l'état de droit, l'UE note que, étant entendu que la Moldavie doit continuer à accomplir des progrès en ce qui concerne l'alignement sur l'acquis de l'Union couvert par les chapitres suivants et sa mise en œuvre, et sans préjudice de toute condition supplémentaire établie dans les autres critères définis pour le groupe 1, ces chapitres ne pourront être provisoirement clôturés que lorsque l'UE considérera que les critères ci-après sont remplis:

Chapitre 5 - Marchés publics

La Moldavie aligne pleinement son cadre juridique national sur l'acquis de l'Union en ce qui concerne l'ensemble des domaines des marchés publics, y compris aussi les concessions, les partenariats public-privé et la passation des marchés de défense, et les accords internationaux exemptant certains marchés des règles applicables en matière de marchés publics, conformément à l'acquis de l'Union;

la Moldavie met en place des capacités administratives et institutionnelles adéquates à tous les niveaux et prend les mesures appropriées pour veiller à la mise en œuvre et à l'application en bonne et due forme de la législation nationale dans ce domaine, ainsi que des outils de mise en œuvre et de suivi, en temps voulu avant l'adhésion. Cela comprend notamment:

- le renforcement des mécanismes de contrôle et d'audit, et l'amélioration de la transparence pour la phase d'exécution des marchés publics sur la base d'évaluations systématiques des risques, en accordant la priorité aux contrôles dans les secteurs et procédures vulnérables;
- le fonctionnement efficace du système de recours, notamment dans le domaine des concessions, des partenariats public-privé et des marchés publics dans le secteur de la défense;
- des mesures/actions liées à la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts dans le domaine des marchés publics et à la lutte contre ces phénomènes, au niveau tant central que local;

la Moldavie affiche un bilan probant en matière d'équité et de transparence du système de passation des marchés publics, qui présente une utilisation efficiente et efficace des ressources publiques bénéfique pour l'économie, des conditions de concurrence et de solides garanties et mesures contre la corruption.

Chapitre 18 – Statistiques

la Moldavie transmet les principales données macroéconomiques (comptes nationaux et SFP/PDE) conformément à la méthode du système européen de comptes (SEC) en vigueur, ainsi qu'au programme de transmission du SEC correspondant, aux exigences concernant les notifications RNB et PDE et à d'autres exigences pertinentes, ainsi que la description détaillée requise de la méthode utilisée; Eurostat aura déjà vérifié les données et les descriptions présentées et aura déjà confirmé un alignement approprié sur les règles de l'UE en ce qui concerne l'actualité, l'exhaustivité, la cohérence, la transparence et l'exactitude;

la Moldavie adopte une feuille de route pour: i) combler les lacunes restantes dans tous les tableaux du SEC, ii) transmettre les tableaux restants du programme de transmission du SEC, iii) combler les lacunes restantes dans les informations à fournir en même temps que les tableaux PDE, et iv) mettre en œuvre toute question méthodologique en suspens. Eurostat confirme la pertinence de la feuille de route.

Chapitre 32 - Contrôle financier

la Moldavie veille à la bonne mise en œuvre de la législation nationale en matière de contrôle interne des finances publiques, plus particulièrement en ce qui concerne la responsabilité déléguée des gestionnaires et la gestion des risques. Les capacités administratives de la fonction d'audit interne sont renforcées. Les processus de planification de l'audit interne respectent les normes internationales relatives à la fonction d'audit;

la Cour des comptes de la Moldavie respecte les normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). En particulier, le cadre juridique de la Moldavie prend en considération de manière adéquate l'indépendance et le statut de la Cour des comptes;

la Moldavie a aligné sa législation sur l'acquis de l'Union en matière de lutte contre la fraude et contre toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union. La Moldavie dispose d'un service de coordination antifraude (AFCOS) fonctionnel et efficace et d'un réseau correspondant. La Moldavie met en œuvre une stratégie nationale efficace de lutte contre la fraude pour la protection des intérêts financiers de l'UE. La Moldavie présente un bilan probant en matière de coopération avec la Commission, l'OLAF et le Parquet européen sur les irrégularités signalées et les dossiers d'enquête concernant des fonds de l'UE;

la Moldavie a aligné sa législation sur l'acquis de l'Union en matière d'authentification des pièces en euros et a mis en place les structures appropriées et renforcé la coopération entre les autorités nationales compétentes.

* *

L'UE continuera, tout au long des négociations, à suivre les progrès réalisés dans l'alignement sur l'acquis de l'Union et les normes européennes pertinentes ainsi que dans la mise en œuvre de cet acquis et de ces normes. L'UE souligne qu'elle accordera une attention particulière au suivi de chacun des points spécifiques susmentionnés afin de s'assurer de la capacité administrative de la Moldavie, ainsi que de sa capacité à achever l'alignement de sa législation dans tous les domaines relevant de ce groupe de chapitres et à poursuivre les progrès dans la mise en œuvre et l'application. Il convient d'accorder une attention particulière aux liens entre le présent groupe de chapitres et d'autres groupes de chapitres de négociation. L'évaluation définitive de la conformité de la législation de la Moldavie avec l'acquis de l'Union et les normes européennes pertinentes, ainsi que de sa capacité à le mettre en œuvre ne pourra intervenir qu'à un stade ultérieur des négociations. Outre l'ensemble des informations que l'UE pourra solliciter dans le cadre des négociations sur ce groupe de chapitres et qui devront être fournies à la Conférence, l'UE invite la Moldavie à fournir régulièrement, par écrit, au Conseil d'association, des informations détaillées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'acquis de l'Union.

Eu égard à toutes les considérations qui précèdent, la Conférence devra revenir sur ce groupe de chapitres en temps voulu.

En outre, l'UE rappelle que de nouveaux éléments peuvent venir s'ajouter à l'acquis de l'Union entre le 3 juin 2026 et la conclusion des négociations.